



# Certificat de Performance Énergétique (PEB) Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20181029001140  
Établi le : 29/10/2018  
Validité maximale : 29/10/2028



## Logement certifié

Rue : Chaussée de Wavre n° : 162 boîte : 2

CP : 1390 Localité : Grez-Doiceau

Certifié comme : **Appartement**

Date de construction : Inconnue

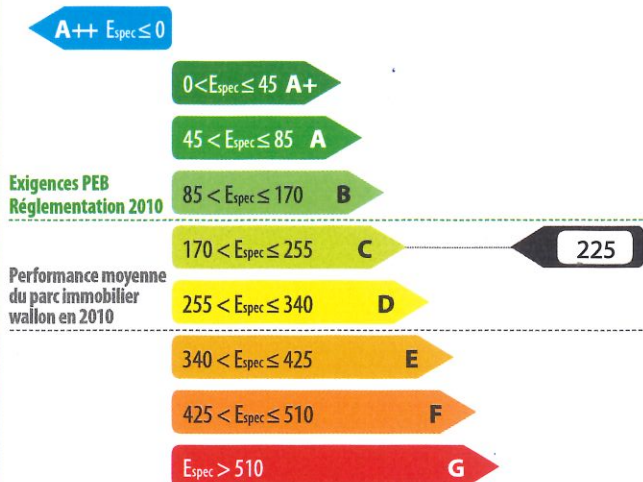


## Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de ..... **23 261 kWh/an**

Surface de plancher chauffé : ..... **103 m²**

Consommation spécifique d'énergie primaire : ..... **225 kWh/m².an**



## Indicateurs spécifiques

### Besoins en chaleur du logement



### Performance des installations de chauffage



### Performance des installations d'eau chaude sanitaire



### Système de ventilation



### Utilisation d'énergies renouvelables



## Certificateur agréé n° CERTIF-P2-02040

Nom / Prénom : VANDENBERGHE Aurore

Adresse : Rue des Déportés

n° : 100

CP : 7050 Localité : JURBISE

Pays : Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 23-oct.-2014. Version du logiciel de calcul 2.2.5.

Date : 29/10/2018

Signature :

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be